

AFFAIRE N°49/11.- Création d'un deuxième poste de BRIGADIER CHEF dans le CORPS de la POLICE MUNICIPALE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Police Municipale de Saint-Denis, comptant un effectif de trente policiers municipaux, est placée sous l'autorité effective de deux Brigadiers.

Pour parfaire l'organisation de la hiérarchie de ce Corps qui prend de plus en plus d'importance, il conviendrait de créer un deuxième poste de Brigadier Chef de la Police Municipale.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

Vu

Le 16 septembre 1944

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Signé: J. P. Prost

Pour copie certifiée

conforme

Le Directeur des Aff. Financières

Signé: G. Persyn.

x